



**AVIS DE CONFORMITÉ**  
**Enquête « SHARE » - 7<sup>e</sup> vague**

---

*Service producteur* : Université Paris-Dauphine – Laboratoire d'Économie et de Gestion des Organisations de Santé (Legos)

**Opportunité** : avis favorable émis le 3 mai 2012 par la Commission « Démographie et Questions Sociales »

Réunion du Comité du label du 25 janvier 2017 (commission « Ménages »)

**Descriptif de l'opération**

Le dispositif européen biennal SHARE (Survey on Health, Ageing and Retirement in Europe) est une enquête qui permet des comparaisons internationales et est utilisée dans des domaines très variés (médecine, santé publique, épidémiologie, psychologie, sociologie, économie et statistique). L'originalité du projet est de mettre à la disposition des institutions et organismes de recherche européens et internationaux une base de données multidisciplinaire, longitudinale, internationale, harmonisée, offrant des informations scientifiques fiables au niveau individuel sur les interactions complexes entre facteurs sociaux, économiques et de santé à l'œuvre dans le contexte d'augmentation généralisée de l'espérance de vie.

Il a été mené pour la première fois en 2004-2005 dans onze pays européens et Israël. En 2006-2007, trois pays européens supplémentaires ont participé à la vague 2. En 2008-2009, la vague 3, SHARELIFE, a orienté et étendu le questionnaire aux événements qui ont marqué la vie des enquêtés (les « histoires de vie »). Les autres vagues, 2010-2011, 2012-2013, 2014-2015 ont repris la voie du questionnaire « habituel » de SHARE tout en introduisant des questions nouvelles à chacune des vagues.

La septième vague de l'enquête SHARE, dans la continuité des vagues précédentes, permettra d'étudier la population des 50 ans ou plus et d'éclairer les questions de politiques économiques et sociales soulevées par le vieillissement des populations occidentales mais aussi de progresser dans les méthodes scientifiques de comparaisons internationales. Au sein des trois grands thèmes, on retrouve plus spécifiquement les modules suivants :

- Santé : santé physique, santé mentale, comportements à risque, pathologies, soins, activité physique, questionnaire « fin de vie », etc. ;
- Économie : revenus, consommation, dépenses de santé, assurance santé, logement, épargne, actifs, pensions, transferts publics, etc. ;
- Social/Famille : démographie du ménage, éducation, relations intergénérationnelles, relations sociales, transferts, participation associative, etc.

Le questionnaire, commun à tous les pays, est rédigé par un Comité du questionnaire sur proposition d'un Conseil scientifique international, de sorte que les thèmes de recherches les plus innovants sont pris en compte à chaque nouvelle vague, tout en assurant une qualité optimale de recueil de l'information.

Pour la septième vague, les modifications apportées visent à mieux cerner le phénomène du vieillissement et à rendre compte de l'impact réciproque des facteurs économiques et sociaux

.../...

sur l'état de santé. Le questionnaire est très proche des questionnaires des vagues 1, 2, 4, 5 et 6, afin de maintenir la comparabilité longitudinale. Néanmoins, afin de rendre l'ensemble du questionnaire plus fluide, la formulation de plusieurs questions a été améliorée.

Les principales nouveautés apportées au questionnaire par rapport à celui de la vague 6 portent sur les thèmes suivants :

- Santé : le test de souffle a été supprimé et reviendra en vague 8. Le test de lever de chaise qui aurait dû être posé a été abandonné pour des raisons de durée d'entretien. Les prélèvements sanguins n'ont été effectués qu'en vague 6. De nouvelles questions ont été introduites dans le module « Soins » afin d'améliorer la comparabilité entre les systèmes de soins.
- Social/familial : le module « Réseau social » qui a été posé en vagues 4 et 6 ne sera pas posé en vague 7. Une dizaine de nouvelles questions ont été ajoutées afin de mesurer les traits de personnalité.  
Dans le questionnaire « Fin de vie » des questions ont été ajoutées concernant les soins palliatifs.

Par ailleurs, la vague 7 de SHARE reprend le questionnaire sur les histoires de vie (SHARELIFE) posé en vague 3, pour les répondants qui n'ont pas participé à cette vague. Le questionnaire SHARELIFE est légèrement modifié par rapport à la vague 3 afin d'harmoniser encore mieux les différents modules entre eux. Ce questionnaire contient des questions sur : l'ensemble des enfants que le répondant a pu avoir, les différents partenaires avec qui le répondant a vécu, les différents logements occupés, les conditions de vie dans l'enfance, la carrière professionnelle et les éventuels épisodes de chômage, la qualité de travail, le handicap, les investissements financiers, la santé et les soins au cours de la vie, les persécutions, etc.

Dans l'échantillon longitudinal de la septième vague seront interrogés :

- les membres de l'échantillon originel ayant répondu à au moins l'une des six vagues précédentes, sauf s'ils n'ont pas répondu pour trois vagues consécutives ;
- les membres de l'échantillon qui ont déménagé et ceux qui sont entrés en institution ; s'ils sont décédés entre-temps, un questionnaire « fin de vie » sur la dernière année de la vie du défunt seront posées à un membre de sa famille ou un proche ;
- le partenaire actuel d'un membre éligible par l'âge de l'échantillon originel sera interrogé indépendamment de son âge. S'il n'a pas été interrogé lors des vagues précédentes et qu'il est décédé depuis, il n'y aura pas d'entretien « fin de vie ».

Depuis 2012, en France, le projet est porté et coordonné par l'Université Paris-Dauphine qui a pris la suite de l'Institut de recherche et de documentation en économie de la santé (IRDES) et de l'Institut national de la statistique et des études économiques (Insee) depuis la vague 5. Il est doté d'un consortium scientifique d'utilisateurs composé de huit institutions, et de deux instances de gouvernance (comité de pilotage et comité scientifique).

Au niveau européen, comme en France, la collecte se déroulera sur la période comprise entre mars et septembre 2017. Elle s'effectue par entretien en face à face sous questionnaire informatisé CAPI. L'utilisation d'un proxy pour répondre à la place du répondant est autorisée en présence de ce dernier.

L'objectif du projet est d'offrir l'accès le plus large possible des chercheurs aux données individuelles, via le CentERdata, après leur anonymisation complète. Les données (anonymisées) sont mises à la disposition gratuite de tout chercheur sur le site de l'enquête ([www.share-project.org](http://www.share-project.org)), dans un temps assez court après la fin de la collecte. Les questionnaires nationaux et autres éléments de documentation y sont également disponibles. Les premiers résultats de la sixième vague de SHARE seront diffusés à l'ensemble de la communauté scientifique à la fin du premier trimestre 2017.

~~~

## **Le Comité du label émet les recommandations suivantes :**

### **Remarques générales**

Le Comité du label prend acte de la qualité des travaux engagés mais regrette de ne pas avoir pu formuler d'observations sur la méthodologie, dont les protocoles sont décidés par les équipes internationales de la gouvernance scientifique. Il constate, compte tenu des contraintes générées par un protocole harmonisé à 27 États, à des fins de comparaisons, qu'il a une marge de manœuvre réduite et souligne qu'il lui est difficile par ailleurs d'avoir une vision d'ensemble du questionnement.

Le Comité ne peut donc émettre que des recommandations partielles. Néanmoins, il demande au service de faire remonter ses remarques au Consortium international gouvernant le dispositif.

Le Comité du label attire l'attention du service sur le fait que la prochaine demande de labellisation de la vague 8 prévue en 2019 devra être subordonnée à l'obtention d'un nouvel avis d'opportunité.

Le Comité prend acte du fait que l'accès aux données de SHARE 7 pour les chercheurs sera rendu visible sur le portail du réseau Quetelet, via un renvoi vers le site du CentERdata ([www.share-project.org](http://www.share-project.org)). Il prend note du fait que les fichiers concernés ne permettent pas de réidentification des personnes.

### **Méthodologie**

Le Comité du label prend note des projets futurs pour lesquels le service sera de nouveau convié à se présenter devant lui, notamment sur l'éventuel enrichissement des vagues suivantes, via un échantillon additionnel ou encore via des appariements externes (répertoire d'identification des Personnes Physiques, causes de décès, voire éventuellement fichiers de la Direction Générale des Impôts).

Sur le plan de la méthodologie, le Comité demande au service d'être vigilant, d'une part, sur l'explicitation de la population dont cette enquête est représentative (plus de 50 ans à la date de l'enquête, ou à une date antérieure ?) et, corrélativement, sur l'adéquation du système de pondération pour assurer cette représentativité, d'autre part.

Il attire son attention sur le vieillissement de l'échantillon et l'attrition pour cause de décès ou de non-réponse, ainsi que sur les risques de moindre acceptation pour les personnes passées en institution. Une autre source d'attrition pourrait être le refus de personnes ayant subi des prélèvements de gouttes de sang lors de la 6<sup>e</sup> vague : le service est invité à vérifier cette hypothèse.

### **Protocole de collecte**

#### Lettre-avis

Le Comité prend note du fait que l'ensemble des remarques qui ont été émises dans le rapport du prélabel et en séance, détaillées dans le relevé de décisions, seront bien prises en compte.

Les lettres-avis finalisées, y compris la lettre-avis pour les « fin de vie » non fournie dans le dossier de présentation, devront être adressées au secrétariat du Comité du label.

#### Questionnaire

Le Comité du label prend note des réponses aux remarques qui ont été émises dans le rapport du prélabel. Il constate que des modifications du questionnaire ne sont guère possibles, mais il souligne la nécessité pour le service de faire remonter ses observations au Consortium et de veiller à ce que les formations des enquêteurs fournissent à ces derniers tous les éléments nécessaires pour gérer des situations d'incompréhension ou de refus ou pour justifier l'intérêt ou la formulation des questions.

Dans la mesure où l'enquête n'est pas obligatoire, le Comité du label insiste sur la nécessité d'effectuer des rappels périodiques de cette non-obligation lors de la passation du questionnaire, en particulier au moment des entrées des différents modules. Par ailleurs, la Cnil rappelle qu'il est souhaitable que les questions comportent la modalité de réponse « Ne veut pas répondre ».

Les cartes codes de l'enquête 2017, dont certaines sont absentes du dossier de présentation, devront être fournies au Comité du label pour qu'il dispose d'une documentation complète.

Le Comité du label de la statistique publique attribue le label d'intérêt général et de qualité statistique, sans obligation de réponse, à l'enquête « SHARE » (Survey on Health, Ageing and Retirement in Europe) – 7<sup>e</sup> vague.

**Ce label est valide pour l'année 2017**

Le Président du Comité du label  
de la statistique publique

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'BC', is written over a light grey circular stamp.

Benjamin Camus